



**PROJET DOUGORE 2011 SUR
LA DECENTRALISATION AU
TOGO**

ROLE D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE LOCAL

**Par : Bertin Afossoro DONKO, Inspecteur des Impôts (ENI) Direction
Générale des Impôts**

INTRODUCTION

Pour situer dans son contexte le rôle d'un opérateur économique local, il convient de rappeler, dans un premier temps, la définition de l'économie.

Etymologiquement, l'**économie** signifie l'administration ou la gestion de la maison. C'est l'art de bien administrer une maison, de gérer les biens d'un particulier (économie privée, domestique) ou de l'Etat (économie publique, nationale, politique).

Plus concrètement, c'est l'ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, à la distribution et à la consommation des richesses, des biens matériels dans la société humaine.

Ainsi, la science économique ou encore l'analyse économique est la science qui a pour objet l'étude et la connaissance des mécanismes de l'économie.

Et c'est justement dans ces mécanismes de l'économie qu'intervient l'opérateur économique.

Donc par définition, l'opérateur économique est un agent économique.

Dans le contexte présent, l'expression « opérateur économique local » est utilisée pour mettre en exergue son rôle dans le cadre des activités économiques menées et analysées, non sur le plan national, mais sur le plan restreint au niveau d'une collectivité locale (une préfecture, une commune, une ville, un canton ou un village). Tout ceci dans la perspective de la décentralisation.

Notre approche consistera à retracer le rôle de l'opérateur économique local à travers le schéma du circuit économique.

A – L'aperçu global des concepts clés en économie (Définitions)

La **macro-économie** est une méthode de raisonnement qui permet d'examiner les **faits économiques** dont l'origine est globale et qui concerne l'ensemble de la collectivité nationale. Elle désigne la partie de la science économique qui s'intéresse aux quantités globales (Produit National Brut (PNB), Produit Intérieur Brut (PIB), dépenses nationales, investissement, consommation) agrégées au niveau d'une région, d'un pays ou d'un groupe de pays et à leurs relations.

Très souvent, l'on a tendance à opposer la macro-économie à la micro-économie.

La **micro-économie** étudie le **comportement des agents individuels** (individus et entreprises) et les mécanismes des marchés.

En d'autres termes, la macro-économie examine les manières dont les ménages et les entreprises prennent leurs décisions et les interrelations entre ces

décisions. Cependant, les multiples interactions entre les décisions des acteurs économiques individuels se répercutent sur l'ensemble de l'économie. Ainsi, la macro-économie et la micro-économie sont fortement liées.

L'économie nationale et le circuit économique

L'économie nationale est constituée d'un ensemble d'agents ou acteurs économiques de toute nature, notamment :

- Les ménages d'actifs avec ou sans enfants
- Les ménages de retraités
- Les entreprises ayant une activité industrielle ou de services
- Les artisans, les commerçants
- Les membres des professions libérales
- Les banques, les compagnies d'assurances
- Les associations, ONG
- Les caisses de sécurité sociale, les communes et l'Etat.

Tous ces agents économiques sont des centres de décisions autonomes qui réalisent des opérations économiques, qui les mettent en rapport les uns avec les autres.

Ils exercent une activité, perçoivent des revenus, en disposent, accumulent du capital, prêtent ou empruntent.

L'approche macro-économique globalise les opérations entre agents et leurs influences respectives et réciproques par l'intermédiaire des marchés dont le circuit donne un aperçu synthétique.

B – L'aperçu synthétique du circuit économique

I – Les biens et services, et les besoins

L'origine de l'économie réside dans les besoins à satisfaire par les biens. En partant du constat selon lequel les biens sont limités (les revenus) alors que les besoins à satisfaire sont illimités, la science économique élabore les règles pour aménager les besoins de façon à satisfaire le plus les besoins.

1 – Les besoins

Parlant des **besoins**, il est évident et démontré que tout individu éprouve des besoins qu'il désire satisfaire.

Donc on entend par besoin, un sentiment de manque accompagné du désir ardent de supprimer ce manque.

Exemple la faim et la soif à des moments donnés de la journée.

Dans la perspective de la décentralisation, de nouveaux besoins vont se manifester.

En ce qui concerne les communes rurales, il y aura, par exemple, des besoins pour :

- Les bâtiments modernes pour abriter les services publics (les élus locaux)
- Les infrastructures routières
- Les rues, les rigoles à tracer et à bitumer ou à paver
- Les écoles
- Les hôpitaux
- Le plan d'urbanisation de la commune
- La modernisation des constructions

Pour les communes urbaines :

- Le plan d'urbanisation de la commune
- Les rues à bitumer ou à paver et les rigoles à tracer
- Les infrastructures modernes

Bien évidemment, pour satisfaire ces besoins, il faut rechercher les biens indiqués.

1 – Les biens et services

En ce qui concerne les **biens**, on entend par biens, tout ce qui permet de satisfaire les besoins.

Un bien peut être soit un objet, soit un acte localisable dans le temps et dans l'espace.

Les actes sont désignés sous le nom de **services**.

Ces biens et services sont souvent fournis par les entreprises privées pour la plupart et dans une certaine mesure par les entreprises publiques.

II – Les agents économiques (les opérateurs économiques)

On entend par **agents (opérateurs) économiques**, les personnes ou groupement participant à l'activité économique, les individus ou les groupes d'individus et **tous ceux qui prennent des décisions économiques**.

L'activité économique est le fait d'une multitude d'agents économiques. Pour cerner cette activité, l'on a recours à la comptabilité nationale qui offre une vision concrète du fonctionnement de l'économie nationale tel qu'il est conçu par l'analyse macro-économique.

Le système élargi de la comptabilité nationale permet de regrouper les agents économiques selon leur fonction principale en catégories homogènes, dénommées « secteurs institutionnels » ou « unités institutionnelles ».

Ces unités institutionnelles, qui animent donc le circuit économique, sont au nombre de sept (07).

Les agents économiques résidant sur le territoire économique sont rassemblés dans six (06) unités institutionnelles des résidents, à savoir :

1. Les ménages
2. Les sociétés et quasi-sociétés non financières
3. Les institutions financières
4. Les entreprises d'assurances
5. Les administrations privées
6. Les administrations publiques

Les agents non résidents sont regroupés dans la 7^e unité institutionnelle, « le Reste du Monde ou l'Extérieur ».

1 – Les ménages

Les ménages sont principalement les personnes physiques, célibataires, familles ou entrepreneurs individuels. Leur fonction économique principale est la consommation pour les premiers et la production des biens et services marchands pour les seconds, dans le cadre d'une entreprise individuelle.

Les entreprises individuelles sont donc totalement séparées des sociétés et quasi-sociétés, et sont incluses dans le secteur ménage.

2 – Les sociétés et quasi-sociétés non financières

Les unités institutionnelles regroupées dans cette catégorie produisent des biens et services marchands non financiers.

Il s'agit des entreprises publiques et privées, des sociétés et quasi-sociétés **publiques** (établissements publics, sociétés d'économie mixte) et des sociétés **privées** à l'exception des entreprises individuelles.

Elles revêtent des formes juridiques variées.

En effet, les quasi-sociétés publiques ne jouissent pas de la personnalité juridique, mais elles sont de grande taille et vendent la majeure partie de leur production au public.

Les exemples les plus émouvants sont la SPT et Togo Télécom, la TdE et la CEET.

3 – Les institutions financières

Les banques, les caisses d'épargne et autres institutions de crédit ont pour fonction principale de financer, c'est-à-dire de collecter l'épargne et d'accorder des crédits.

Le rôle de l'opérateur économique local exerçant dans ce secteur (les institutions de microcrédits) sera de collecter l'épargne et de distribuer les crédits aux commerçants et aux agriculteurs pour pouvoir faire face à leurs activités ou pour les développer.

Ce secteur est également contraignant. Cas de l'IDH et de ReDémare SA GIE.

4 – Les entreprises d'assurances

Les organismes d'assurances et les mutuelles ont pour fonction principale d'assurer, c'est-à-dire garantir un paiement en cas de réalisation d'un risque.

Pour l'opérateur exerçant dans ce secteur, son rôle sera de garantir ses clients contre des risques divers (maladie, accident, incendie, vol) en échange des primes et cotisations volontaires qui leurs sont versées.

Compte tenu des exigences de ce métier, il y aura moins d'opérateurs locaux en assurances (Code CIMA).

5 – Les administrations Privées

Les syndicats, les organisations professionnelles, les associations, les partis politiques, les ONG, les cultes et les fondations à caractère humanitaire, produisent des services sans but lucratif ou à but non lucratif.

Dans la localité, leur rôle est de fournir des services non marchands (les syndicats, par exemple, défendent les intérêts de leurs membres) et/ou des services marchands à but non lucratif (les comités d'entreprise font payer une participation aux enfants utilisant les colonies de vacances qu'ils organisent).

6 – Les administrations publiques

Le rôle économique principal de l'Etat central, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale, est de produire des services non marchands destinés à satisfaire toutes les unités institutionnelles (tenir l'état civil, fournir une éducation nationale) et d'effectuer pour le compte de la collectivité des redistributions du revenu ou du patrimoine national.

Leurs ressources principales proviennent des impôts, droits, taxes et des redevances des administrations privées.

7 – Le Reste du monde ou l'Extérieur

A priori, l'on serait tenté de ne pas l'inclure dans notre raisonnement et pourtant il est bien considéré comme un agent économique car les économies sont liées entre elles par le commerce extérieur.

Il a pour fonction principale de rassembler toutes les opérations entre les économies nationales et l'étranger.

Exemple, pour satisfaire les besoins et les demandes en consommation dans une localité, un commerçant peut effectuer des importations de produits finis ou des matières premières et un agriculteur des exportations.

III – Le rôle de l'opérateur économique local dans les opérations économiques

Ce rôle sera étudié à travers les opérations économiques qui sont regroupées dans cinq (05) catégories.

1 – Le rôle de l'opérateur économique local dans le processus de production

Il existe trois (03) grands secteurs d'activités à savoir : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Toute activité destinée à fournir un bien ou un service en vue de satisfaire un besoin est une activité productrice.

La production s'avère nécessaire dans la mesure où les biens utiles à l'homme ne sont pas fournis par la nature dans leur forme finale.

L'individu, ou dans le cas d'espèce, l'opérateur économique local transforme des éléments naturels, combine par son travail des produits semi-finis, adopte des biens disponibles ou fabrique à ses propres besoins.

Les biens et services qui entrent dans le processus de production sont appelés les facteurs de production que les opérateurs économiques locaux sont appelés à chercher en vue de satisfaire les besoins des populations à la base.

Exemple : le cuir, le fil à coudre et la colle dans la fabrication des chaussures.

Le bien fini qui sort du processus de production s'appelle un produit final que l'opérateur économique local producteur met à la disposition de l'opérateur économique local consommateur pour utiliser.

Dans le cas de l'exemple précédent, les chaussures.

Les biens intermédiaires sont tous ceux qui entrent, à un stade donné de la production, dans la fabrication d'un bien final.

Exemple : le cirage.

2 – Son rôle dans la consommation

Par consommation, l'économiste désigne l'usage d'un bien.

C'est ainsi que du sucre, des feuilles de papier, les services d'un coiffeur sont consommés.

Pour réaliser des chiffres d'affaires, l'opérateur économique local doit savoir réajuster ses activités économiques de manière à se conformer à la demande en consommation dans sa localité.

L'opérateur veillera à rechercher les biens et services nécessaires pour satisfaire les besoins et la demande en consommation de la population.

3 – Son rôle dans l'investissement

Tout acte productif qui a pour but l'accroissement des possibilités futures de consommation est appelé investissement.

L'investissement peut prendre la forme de l'acquisition des biens de production destinés à la fabrication d'autres biens, mais aussi destinés à la consommation dont l'usage est destiné à une période ultérieure, pour l'avenir.

La fraction de l'investissement consacrée au remplacement des biens de production anciens est désignée par investissement de remplacement.

A ce niveau, le besoin en moyens financiers est plus important et il faudra des opérateurs économiques avisés pour faire face à ces investissements.

Exemple : construction des infrastructures hôtelières pour l'accueil des étrangers ou des grandes rencontres dans la localité.

4 – Son rôle dans la répartition

La répartition désigne, d'une façon générale, le processus de distribution des richesses entre les groupes et les divers individus, pour assurer et garantir la cohésion sociale.

Exemple de l'exploitation de l'OTP Kpémé et Hahotoé.

5 – Son rôle dans les opérations financières

Les opérations financières traduisent les avoirs et les créances des agents économiques locaux.

Il peut s'agir des mouvements d'espèces (monnaie nationale et des devises étrangères), de l'acquisition ou de la cession des titres, à court terme, d'actions long terme ou d'obligations à court terme, et des emprunts.

Ici aussi, ce domaine est de ressort des opérateurs économiques avisés.

IV – Les marchés

Les agents économiques effectuent entre eux des opérations sur des marchés qu'on peut regrouper en 4 types :

1. Le marché des biens et services où se déterminent la production nationale, la demande et le niveau général des prix
2. Le marché des facteurs de production, s'agissant principalement du marché de travail, qui détermine le niveau des salaires et de l'emploi
3. Le marché des capitaux qui concerne l'ensemble des échanges de capitaux et permet de déterminer le niveau du taux d'investissement
4. Le marché des échanges qui permet l'échange de la monnaie nationale contre l'ensemble des devises et la détermination du taux de change.

V – La schématisation du circuit économique

Le circuit économique est la représentation des **faits économiques** comme résultant d'enchaînement d'opérations interdépendantes et non séparées.

Le circuit économique retrace dans un espace économique donné l'ensemble des flux ou des mouvements qui existent entre les différents agents économiques.

Dans une optique simplifiée, l'approche en termes de circuit ne considère que cinq (05) catégories d'agents économiques représentatifs de toutes les unités économiques.

Ce sont dans l'ordre, **les ménages, les entreprises, les institutions financières, les administrations et l'extérieur.**

Pour un opérateur économique local, la connaissance du fonctionnement du circuit économique suppose une description correcte du rôle de chaque acteur économique et de ses relations avec les autres agents économiques.

Pour faciliter la compréhension des mécanismes économiques, le circuit économique présente et analyse les interrelations entre les agents, d'abord sur le plan national et ensuite sur le plan international.

1 – Les **ménages** vendent leur force de travail sur le marché du travail et reçoivent en contrepartie un salaire.

Ils épargnent et de ce fait prêtent aux institutions financières.

Ils empruntent auprès de ces mêmes institutions financières.

Ils payent les impôts et bénéficient des services de la part des administrations publiques.

Enfin, ils achètent les biens et services dont ils ont besoin sur le marché des biens et services produits par les entreprises.

2 – Les **entreprises** versent aux ménages, sous forme de revenus, la totalité de la valeur de leur production en contrepartie des services et des biens productifs fournis (travail, terre).

3 – Les **institutions financières** servent d'intermédiaires entre les ménages et les entreprises. Elles collectent une partie de l'épargne des ménages et accordent des prêts aux entreprises. Par ailleurs, elles versent des intérêts aux ménages et en reçoivent des entreprises.

4 – Les **administrations** effectuent des prélèvements obligatoires (les impôts, droits et taxes, et les cotisations sociales) sur les ménages, les entreprises et les institutions financières. Ces prélèvements servent à financer les dépenses publiques (salaires, allocations familiales, pensions retraites aux ménages ; subventions d'équipement aux entreprises ; réalisation des travaux et des équipements).

On obtient à peu près la figure N° 1.

Le circuit est donc constitué de flux ou mouvements. Chacun est représenté ici par une flèche.

Le circuit économique réel est bien sur plus complexe. Il faut, par exemple, introduire le rôle de l'extérieur qui apparaît sur tous les marchés.

CONCLUSION

A partir du circuit économique est né le désir d'évaluer les activités des agents économiques.

Le **PIB** d'un pays représente la valeur au marché de la production finale domestique pendant une période donnée, généralement, 1 an.

C'est l'ensemble de la production sur le territoire d'un Etat déterminé, à l'intérieur des frontières d'un Etat, quelques soient les nationalités des opérateurs économiques.

Le **PNB** prend en compte pour critère l'économie nationale. On estimera pour le PNB du Togo, tout ce qui est produit par les entreprises togolaises sur le territoire national togolais, mais aussi à l'étranger.

Par contre, les activités des entreprises étrangères sur le territoire national ne seront pas, en principe, prises en compte.

C'est l'ensemble de tout ce qui est produit par les nationaux sans qu'il soit tenu compte du lieu où ceux-ci exercent leurs activités.

Les principaux facteurs de production sont :

1. La terre
2. Le travail
3. Le capital

Pour tout dire, en face d'une élite locale, l'intérêt de cette étude et analyse économique est de pouvoir définir la politique économique indiquée pour la localité.

Pour l'opérateur économique local, à travers l'économie politique, il doit pouvoir exercer ses activités dans l'optique ou dans la perspective d'un développement local intégral.